

- ❖ **Je récupère l'eau de pluie** dans des récipients afin d'arroser le jardin, sans utiliser l'eau potable. Je peux également utiliser l'eau de cuisson des pâtes ou des pommes de terre, ou le reste d'eau de la bouilloire une fois refroidie
- ❖ **Je mets en place un arrosage** bien dosé grâce à l'arrosage par goutte à goutte qui amène à chaque plante l'eau nécessaire (en utilisant un vieux tuyau d'arrosage en le perçant de petits trous réguliers avec un poinçon chauffé). J'utilise aussi un goulot de bouteille plastique enfoncé au pied de la plante pour une diffusion lente et directe au niveau des racines.
- ❖ **Je paille pour garder l'humidité** du sol avec de l'écorce de pin, des copeaux de bois, du lin ou de la tonte de pelouse séchée.
- ❖ **Je n'arrose pas la pelouse l'été** : elle redeviendra verte à l'automne avec la pluie. Je ne la tonds pas trop ras pour qu'elle résiste mieux à la sécheresse.
- ❖ **Je préserve dans mon jardin un espace plus sauvage et naturel** pour que se développent une flore et une faune locale diversifiées.
- ❖ **Je composte mes déchets verts** en les amassant en tas ou dans un composteur. Une fois mélangée et décomposée, cette matière organique pourra servir d'engrais naturel pour nourrir les plantes.
- ❖ **J'utilise des plantes adaptées à mon jardin** en fonction du terrain, du climat et de l'exposition. Je choisis des plantes rustiques qui consomment peu d'eau comme l'œillet d'inde, la rose trémière, le troène, les plantes à feuillage argenté...
- ❖ **Je n'utilise pas d'insecticide chimique** nocif pour la santé et l'environnement. J'utilise à la place des moyens naturels comme la lavande contre les fourmis et les limaces, les coccinelles contre les pucerons...
- ❖ **Je désherbe à la main, à la binette**, ce qui évite les désherbants chimiques qui s'infiltrent et restent nocifs pour la santé.



Bulletin d'inscription au concours des Jardins fleuris 2023

Catégories :

Jardin fleuri <input type="checkbox"/>	Potager <input type="checkbox"/>
--	----------------------------------

Nom :

Prénom :

Adresse

Tél :

Mail :

Bulletin à remettre en mairie ou à envoyer par mail

Jusqu'au

Mairie : Tel : 02.40.27.51.96 Mail : accueil@corsept.fr

Règlement du concours Jardins fleuris et potager 2023

Article.1. La ville de Corsept organise un concours « jardins fleuris et potagers » ouvert aux Corseptins de la commune, après inscription gratuite en Mairie. Ce concours a pour objectif de favoriser le fleurissement de la ville en complément de l'effort réalisé par la municipalité, afin d'offrir un cadre de vie plus agréable.

Article.2. Ce concours est basé sur la qualité :

- De la décoration florale des jardins visibles ou non de la rue (aspect-harmonie des formes, couleurs et volumes) ;
- Du fleurissement (aspect technique, nombre de végétaux utilisés par rapport à la taille du jardin)
- De la propreté et des efforts faits pour l'environnement.

Le jury prend en considération l'originalité et l'entretien des réalisations.

Article.3. Les participants acceptent que les photos de leur fleurissement soient utilisées sans contrepartie par la ville : diffusion dans la presse locale, Corsept infos et site internet de la commune.

Article.4. Le classement s'effectue selon 2 catégories : jardin fleuri et potager. Pour les jardins non visibles de la rue, l'accès à la propriété est soumis à l'accord du propriétaire et en sa présence.

Article .5. Le jury est composé des membres de la commission « cadre de vie » et des habitants. La visite des jardins se fera en une seule fois, entre la mi-mai et la mi-juin.

Article.6. Tous les participants seront récompensés. Plusieurs lots peuvent être attribués dans chaque catégories ou aucun. Le jury peut aussi attribuer un prix spécial à une personne inscrite ou non pour la qualité exceptionnelle de la réalisation ou composition florale.

La remise des prix sera attribuée à l'occasion du Troc Plantes courant octobre.

Article.7. L'adhésion au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

